

---

# Norme internationale



# 7813

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## **Cartes d'identification — Cartes de transactions financières**

*Identification cards — Financial transaction cards*

**Première édition — 1985-12-15**

---

**CDU 681.178.5 : 336.717.13**

**Réf. n° : ISO 7813-1985 (F)**

**Descripteurs :** échange d'information, carte d'identité, document financier, caractéristique, disposition, représentation numérique, immatriculation.

Prix basé sur 4 pages

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7813 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 97, *Systèmes de traitement de l'information*.

Les Normes internationales suivantes annulent et remplacent l'ISO 2894 et l'ISO 3554, dont elles constituent une révision technique :

ISO 7810, ISO 7811/1, ISO 7811/2, ISO 7811/3, ISO 7811/4, ISO 7811/5, ISO 7812, ISO 7813.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

# Cartes d'identification — Cartes de transactions financières

## 0 Introduction

La présente Norme internationale fait partie d'une série de normes qui décrivent les spécifications des cartes d'identification telles qu'elles sont définies au chapitre 3 ainsi que l'usage de ces cartes pour les échanges internationaux.

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie directement ou par référence les conditions à respecter pour les cartes utilisées dans les transactions financières. Elle tient compte des aspects humains et des aspects machine et elle fixe les conditions minimales en ce qui concerne la conformité. Elle contient les caractéristiques physiques, la présentation, les techniques d'enregistrement, le système de numérotation, les procédures d'enregistrement, mais ne contient pas de spécification concernant la sécurité.

## 2 Références

ISO 554, *Atmosphères normales de conditionnement et/ou d'essai — Spécifications.*

ISO 3166, *Codes pour la représentation des noms de pays.*

ISO 4217, *Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds.*

ISO 4909, *Cartes bancaires — Zone magnétique — Contenu en données de la piste 3.*

ISO 7810, *Cartes d'identification — Caractéristiques physiques.*

ISO 7811, *Cartes d'identification — Technique d'enregistrement —*

*Partie 1: Estampage.*

*Partie 2: Magnétique.*

*Partie 3: Position des caractères estampés sur les cartes ID-1.*

*Partie 4: Position des pistes magnétiques pour lecture uniquement — Pistes 1 et 2.*

*Partie 5: Position de la piste magnétique enregistrement-lecture — Piste 3.*

ISO 7812, *Cartes d'identification — Système de numérotation et procédure d'enregistrement pour les identificateurs d'émetteur.*

## 3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, la définition de la « carte d'identification » donnée dans l'ISO 7810 et la définition suivante sont applicables.

**carte de transaction financière :** Carte utilisée pour identifier l'émetteur ainsi que le porteur de la carte afin de faciliter les transactions financières et de fournir des données pour le traitement de ces transactions.

## 4 Caractéristiques physiques

**4.1** Les caractéristiques physiques des cartes de transactions financières doivent être conformes à l'ISO 7810.

**4.2** Inflammabilité: Une méthode d'essai concernant cette spécification est à l'étude et sera incluse ultérieurement dans la présente Norme internationale dès qu'un accord sera intervenu à son sujet.

## 5 Dimensions (voir la figure)

### 5.1 Cartes non estampées

Les dimensions nominales doivent être conformes à celles qui sont spécifiées pour les cartes de type ID-1 dans l'ISO 7810. Les dimensions suivantes ainsi que les tolérances correspondantes sont applicables aux cartes dans les conditions normales d'essai à 20 °C (68 °F) et 65 % d'humidité relative (voir ISO 554).

Dimensions en millimètres  
(inches entre parenthèses)

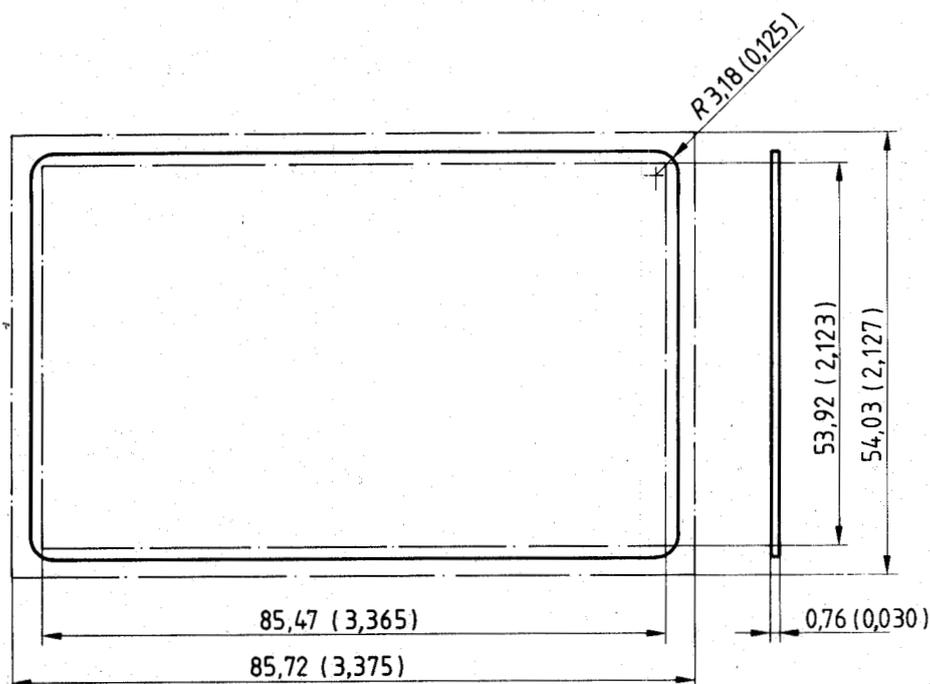


Figure — Dimensions de la carte

### 5.1.1 Hauteur et largeur de la carte

Tous les points des bords de la carte à l'état fini, à l'exception des coins arrondis, doivent se trouver entre deux rectangles concentriques alignés de façon identique et de dimensions suivantes :

- rectangle extérieur : largeur 85,72 mm (3,375 in)  
hauteur 54,03 mm (2,127 in)
- rectangle intérieur : largeur 85,47 mm (3,365 in)  
hauteur 53,92 mm (2,123 in)

### 5.1.2 Épaisseur de la carte

L'épaisseur de la carte doit être  $0,76 \pm 0,08$  mm ( $0,030 \pm 0,003$  in).

### 5.1.3 Coins

Les coins doivent être arrondis selon un rayon de 3,18 mm (0,125 in). On doit éviter que les coins arrondis présentent un défaut d'alignement par rapport aux bords rectilignes de la carte.

### 5.1.4 Bords de la carte

Sur les bords, les bavures perpendiculaires à la surface de la carte ne doivent pas dépasser cette surface de plus de 0,08 mm (0,003 in).

### 5.2 Cartes estampées

Les spécifications relatives aux dimensions des cartes après estampage sont actuellement à l'étude et seront incluses dans la présente Norme internationale dès qu'un accord sera intervenu à leur sujet.

## 6 Présentation

Les zones suivantes sont définies en vue de leurs utilisations dans le cadre de l'application concernée. On peut utiliser une ou plusieurs zones mais en respectant les emplacements prévus.

### 6.1 Zone d'estampage

La zone d'estampage doit être située sur le recto de la carte telle qu'elle est spécifiée dans l'ISO 7811/3.

### 6.2 Zone de la bande magnétique

La zone de la bande magnétique doit être située au verso de la carte, adjacente au bord supérieur de la carte telle qu'elle est spécifiée dans l'ISO 7811/4 et l'ISO 7811/5.

## 7 Estampage

L'estampage doit être tel qu'il est spécifié dans l'ISO 7811/1 et l'ISO 7811/3.

## 8 Bande magnétique

La bande magnétique doit être conforme à l'ISO 7811/2, l'ISO 7811/4 et l'ISO 7811/5.

## 9 Contenu en données, formats

Les pistes 1 et/ou 2 peuvent être utilisées avec les structures suivantes :

### 9.1 Structure de la piste 1

#### 9.1.1 Structure A

Réservée à l'usage privé des émetteurs de cartes.

#### 9.1.2 Structure B

STX	Caractère de début	position 0/5
FC	Code format	B (position 2/2)
PAN	Numéro d'identification	jusqu'à 19 chiffres
FS	Séparateur	position 3/14
NM	Nom (voir 9.1.2.2)	2 à 26 caractères
	nom	
	séparateur du nom	/(0/15)
	premier prénom ou initiale	
	espace (le cas échéant)	
	(voir 9.1.2.3)	0/0
	deuxième prénom ou initiale	
	point (si suivi d'un titre)	.(0/14)
	titre (le cas échéant)	
FS	Séparateur	position 3/14
ED	Date d'expiration	
	(voir 9.1.2.4)	4 chiffres ou position 3/14
ID	Indication d'échange	
	(voir 9.1.2.5)	1 chiffre
SC	Code service	
	(voir 9.1.2.6)	2 chiffres } ou position 3/14
DD	Données libres	solde de caractères
ETX	Caractère de fin	position 1/15
LRC	Caractère de contrôle de redondance longitudinale	1 caractère
	Longueur maximum d'enregistrement :	<u>79 caractères</u>

**9.1.2.1** Les positions de caractères doivent être telles que spécifiées dans l'ISO 7811/2.

**9.1.2.2** Nom : Il faut qu'au minimum un caractère alphabétique (correspondant au nom) et le séparateur du nom soient codés.

**9.1.2.3** Espace : L'espace doit être présent afin de séparer les éléments logiques de la zone du nom autre que le nom de famille proprement dit. Le séparateur situé à la fin de la zone du nom doit être codé après le dernier élément logique de la zone du nom. Dans le cas où seul le nom est codé, il devra suivre le séparateur du nom.

**9.1.2.4** Date d'expiration : format AAMM.

**9.1.2.5** Indicateur d'échange : Code attribué par le comité technique de l'ISO responsable de la présente Norme internationale ; les codes d'ores et déjà attribués étant :

- 1 = disponible pour un échange international
- 5 = disponible pour un échange uniquement dans le pays d'émission
- 7 = non disponible pour un échange général (des accords bilatéraux particuliers entre émetteurs sont possibles)
- 9 = carte d'essai

**9.1.2.6** Code service : Les codes services sont attribués dans les tranches suivantes :

- 00 à 49 codes attribués et publiés par le comité technique de l'ISO responsable de la présente Norme internationale
- 50 à 59 codes attribués et publiés par les instituts nationaux de normalisation
- 60 à 99 codes disponibles pour des attributions privées

Les codes services 00 à 49 ne peuvent être attribués qu'avec l'indicateur d'échange 1. Tous les codes peuvent être utilisés avec les indicateurs d'échange 5 ou 7.

Les codes d'ores et déjà attribués sont :

- 01 pas de restriction
- 02 pas de service GAB
- 03 services GAB uniquement
- 10 pas de retrait
- 11 ni possibilité de retrait, ni service GAB
- 20 autorisation positive : toute transaction doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la part de l'émetteur ou de son agent
- 41 présence d'un circuit intégré : pas de restriction
- 43 présence d'un circuit intégré : services GAB uniquement

NOTE — L'introduction des zones indicateur d'échange et code service constitue une modification de l'ISO 3554 que la présente Norme internationale remplace. Certains formats de cartes (notamment dans les MII 1 et 2) existants avant l'ISO 3554 peuvent ne pas contenir ces zones.

### 9.2 Structure de la piste 2 — Structure normalisée

STX	Caractère de début	BCD 11
PAN	Numéro d'identification	jusqu'à 19 chiffres
FS	Séparateur	BCD 13
ED	Date d'expiration	
	(voir 9.2.1)	4 chiffres ou BCD 13
ID	Indicateur d'échange	
	(voir 9.2.2)	1 chiffre
SC	Code service (voir 9.2.3)	2 chiffres } ou BCD 13
DD	Données libres	solde de chiffres disponibles
		BCD 15
ETX	Caractère de fin	
LRC	Caractère de contrôle de redondance longitudinale	1 chiffre
	Longueur maximum d'enregistrement :	<u>40 chiffres</u>

### 9.2.1 Date d'expiration

Format AAMM

### 9.2.2 Indicateur d'échange

Code attribué par le comité technique de l'ISO responsable de la présente Norme internationale. Les codes d'ores et déjà attribués étant

- 1 = disponible pour un échange international
- 5 = disponible pour un échange uniquement dans le pays d'émission
- 7 = non disponible pour un échange général (des accords bilatéraux particuliers entre émetteurs sont possibles)
- 9 = carte d'essai

### 9.2.3 Codes services

Les codes services sont attribués dans les tranches suivantes :

- 00 à 49 codes attribués et publiés par le comité technique de l'ISO responsable de la présente Norme internationale
- 50 à 59 codes attribués et publiés par les instituts nationaux de normalisation
- 60 à 99 codes disponibles pour des attributions privées

Les codes services 00 à 49 ne peuvent être attribués qu'avec l'indicateur d'échange 1. Tous les codes peuvent être utilisés avec les indicateurs d'échange 5 ou 7.

Les codes d'ores et déjà attribués sont

- 01 pas de restriction
- 02 pas de service GAB
- 03 services GAB uniquement
- 10 pas de retrait
- 11 ni possibilité de retrait, ni service GAB
- 20 autorisation positive : toute transaction doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la part de l'émetteur ou de son agent
- 41 présence d'un circuit intégré : pas de restriction
- 43 présence d'un circuit intégré : service GAB uniquement

### 9.3 Structure de la piste 3

Le contenu en données de la piste 3 est décrit dans l'ISO 4909.

## 10 Système de numérotation

Le système de numérotation des identificateurs d'émetteur est décrit dans l'ISO 7812.

